1689, 17 avril : Obligation d'Aubin Lambert envers Nicolas Marion-Lafontaine.

Aubin Lambert, habitant, de la Pointe-à-Goulet, reconnaît devoir à Nicolas Marion-Lafontaine, demeurant à Québec, la somme de 100 £ tournois ainsi que 2000 anguilles saumurées, pour payer son bail de location de terres dans la seigneurie de Lauzon, depuis le début (10 août 1687) jusqu'à ce jour. Ce faisant, Aubin Lambert met fin à ce bail. Lambert fera fabriquer à l'intention de Marion, d'ici à l'été prochain, un canot de bois destiné à remplacer celui qu'il hi a perdu; pour ce faire, il prendra un arbre sur la terre de Marion.

La somme de 100 f est payable ainsi : 60 f à Pâques, l'année prochaine (26 mars 1690); 40 f à la Toussaint (1⁶¹ novembre) suivante. Les anguilles saumurées sont livrables à Québec : 1000, l'automne prochain et 1000 à l'automne de l'année suivante. Lambert lui doit 4 journées de travail pendant lesquelles il sera nourri; il pourra garder les petites meules de foin faites sur la terre, tout le reste du foin demeurant la propriété de Marion.

Témoins : Joseph Prieur, huissier; Pierre Leroux.

(signé) : Prieur Leroux nicolas marion

Notaire: Rageot, Gilles (1666-1691).

Source: Les Lambert-Champagne-Aubin, p. 48-49